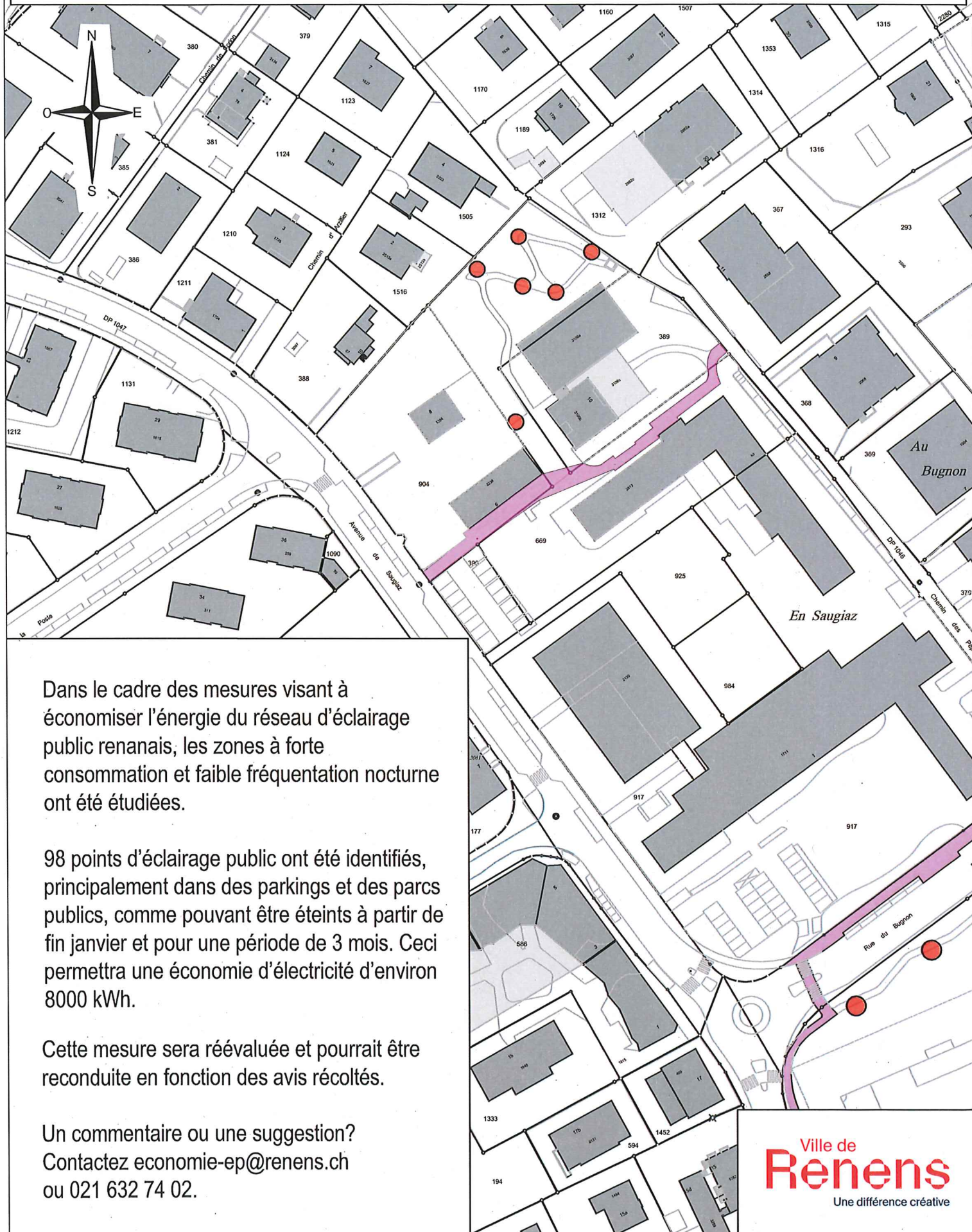


# EXTINCTION DE L' ECLAIRAGE DANS LES PARCS PUBLICS

Période: jusqu'à fin avril 2023

Points lumineux éteints ●

Itinéraire piéton alternatif —



Dans le cadre des mesures visant à économiser l'énergie du réseau d'éclairage public rennais, les zones à forte consommation et faible fréquentation nocturne ont été étudiées.

98 points d'éclairage public ont été identifiés, principalement dans des parkings et des parcs publics, comme pouvant être éteints à partir de fin janvier et pour une période de 3 mois. Ceci permettra une économie d'électricité d'environ 8000 kWh.

Cette mesure sera réévaluée et pourrait être reconduite en fonction des avis récoltés.

Un commentaire ou une suggestion?  
Contactez [economie-ep@renens.ch](mailto:economie-ep@renens.ch)  
ou 021 632 74 02.